

plus de postes sans assurance qu'ils trouvent preneurs

LES FAITS

Arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, **+28%** de postes ouverts aux concours du second degré mais seulement **+7,4%** du nombre d'inscrits à l'ensemble de ces concours (**+10,2%** pour CAPES et Agrégation) et sensiblement le même résultat pour les présents (hors agrégation dont les écrits sont en avril).

ANALYSE DU SNES

L'augmentation des postes est une nécessité pour assurer la continuité du service public d'éducation. Mais l'augmentation du nombre de candidats est moins importante que celle des postes. Certains risquent d'être perdus pour la 3^e année consécutive si le ministère n'utilise pas les mesures statutaires à disposition (listes complémentaires, transferts de postes d'un concours sur l'autre, proposition aux admissibles de l'agrégation d'être certifiés).

des incitations insuffisantes pour les concours 2013

LES FAITS

Suppression des aides financières aux candidats des concours 2013
Depuis 2010, des aides spécifiques aux candidats se présentant aux concours de l'enseignement existaient. Par ailleurs, les stages de 108 h en Master 2 (M2) étaient rémunérés. Nombre d'étudiants comptaient dessus mais cette manne a été redéployée pour financer les **Emplois d'Avenir Professeur (EAP)** présentés comme les pré-recrutements promis par le candidat Hollande.

Les EAP sont des contrats de droit privé : leurs bénéficiaires devront travailler en établissement tout en menant leurs études. Le revenu annoncé est en réalité le cumul d'un salaire très partiel au SMIC et d'une bourse de service public, sans cotisation pour la retraite. Enfin, rien n'oblige les bénéficiaires d'un EAP à exercer pour finir au service de l'Etat.

Pas d'amélioration des conditions d'entrée dans le métier
voir *fiche 2* : « témoignages de stagiaires »

ANALYSE DU SNES

Prendre à Pierre pour donner à Paul

Le gouvernement fait des choix budgétaires contestables. Au lieu d'investir dans des dispositifs de soutien aux candidats, il vide les budgets d'aides aux étudiants en master 2 se présentant aux concours pour financer ses EAP.

Les EAP ne sont pas des pré-recrutements

Sans contrat de droit public, sans cotisation pour la retraite, sans engagement à servir l'Etat et en travaillant en plus de leurs études, les EAP ne sont en rien les pré-recrutements que le SNES revendique. Présentés comme une mesure sociale, les EAP manquent en grande partie leur but puisqu'ils obligeront les étudiants des milieux défavorisés à être absents de l'université pour assurer une présence en établissement et sans que cela soit inclus dans leur formation.

Les stagiaires comme moyens d'enseignement

Décharger les stagiaires a un coût à la fois d'un point de vue financier mais également en terme d'heures de service assurées. Le gouvernement veut pourvoir tous les postes libérés par tous les départs à la retraite. Sans les mesures d'urgence que nous avons demandées en juin, il ne lui reste que les futurs stagiaires et admissibles du concours transitoire comme moyens d'enseignement pour que la rentrée 2013 « se passe bien ».

La responsabilité de classe comme formation

Comme ses prédécesseurs, le gouvernement considère qu'être en responsabilité totale sur le terrain est une formation sans penser aux élèves qui n'auront toute l'année que ces étudiants ou stagiaires comme professeur.



LES FAITS

Un groupe de travail sénatorial sur les pré-recrutements a été mis en place mi-octobre, composés d'élus PS, EELV, PC et UMP. Il a pour objectif "d'examiner la possibilité de diversifier les modalités de recrutement des enseignants en recourant au pré-recrutement dans l'Education nationale. Ce nouveau mode de recrutement permettrait de faire face à la baisse du nombre de candidats aux concours et de diversifier les profils." La FSU a été auditionnée le 14 novembre. Un rapport doit être rendu en décembre.

ANALYSE DU SNES

Le groupe de travail sénatorial a pris la pleine mesure de la crise de recrutement.
Mais dans quelle mesure le gouvernement tiendra-t-il compte de ce rapport ?

les concours CAPES-T et CPE transitoires = « 2013-2 » = « 2014 anticipés »

LES FAITS

Les étudiants inscrits en M1, en M2 et les détenteurs d'un master ou diplôme équivalent pourront s'inscrire de mi-janvier à fin février 2013 à un concours transitoire du CAPES/T et de CPE. Les contenus restent inchangés. Les écrits des CAPES/T et CPE transitoires seront en juin 2013, les résultats d'admissibilité le 15 juillet 2013, les oraux en juin 2014 et l'admission en juillet 2014. En 2013/2014, les admissibles se verront proposer d'être contractuel 6h payé mi-temps. En 2014/2015, les stagiaires lauréats de ces concours seront à temps plein. L'agrégation reste inchangée.

ANALYSE DU SNES

Ce concours transitoire se fait dans l'improvisation et le plus grand flou. Les universités sont obligées de modifier en urgence et pour un an leurs masters. Présenté comme le début du rétablissement de la formation des enseignants, ce dispositif illustre, encore une fois, la conception d'une formation par immersion totale sur le terrain. C'est surtout, en réalité, un dispositif qui permettra d'avoir des moyens d'enseignements supplémentaires aux rentrées 2013 ET 2014 pour assurer le remplacement de tous les départs à la retraite.
Pour les étudiants qui accepteront d'être sur le terrain, l'année sera extrêmement difficile : assurer 6 heures en étant payé uniquement à mi-temps donc insuffisamment pour les étudiants sans aucune autre ressource, réussir leur M2, le CLES¹, le C2i2e² et se préparer aux oraux. L'année suivante de stagiaire le sera tout autant puisqu'ils seront à temps plein. Le SNES-FSU dénonce une entrée dans le métier organisée par la voie du précaire, généralisation des « masters en alternance » dont le bilan est pourtant désastreux : formation en master sacrifiée, fort taux d'échec, et attractivité faible due au bas salaire qui n'assure pas l'autonomie financière.

les nouveaux concours en 2014

LES FAITS

Une session 2014 de nouveaux concours (avec écrits et oraux en 2014) devrait être mise en place mais le site du ministère est très ambigu à ce sujet. Le concours serait placé en fin de M1. Les lauréats seraient stagiaires avec une décharge de service, tout en poursuivant leur M2 dans les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE).

ANALYSE DU SNES

Placer le concours en M1 casse la cohérence du master, crée une formation successive (d'abord disciplinaire puis professionnelle) si le concours reste disciplinaire, ou diminue le niveau de formation disciplinaire s'il devient professionnel. Avec un service en responsabilité en M2, toute formation à la recherche est abandonnée alors que c'est ce que l'élévation du niveau de formation et de qualification au master devait apporter.



¹ Certificat de compétences en langues
² Certificat de compétences en informatique